

## CORONAVIRUS- COVID19 -Impact sur les audits de certification

Destinataires : entreprises certifiées selon un référentiel OQUALIM

Le 17 mars 2020,

Chers participants aux certifications,

Les mesures prises face à la pandémie de COVID19 ont un impact sur la planification des audits effectués par votre organisme de certification. Votre organisme certificateur sera confronté à des difficultés pour la planification et la réalisation de vos audits.

Cela signifie que la fréquence d'audit peut être affectée et ne pas se conformer aux exigences définies par OQUALIM en temps habituel.

Le coronavirus est désigné comme un événement exceptionnel et les mesures définies dans le cadre du Forum International d'Accréditation pour le management des événements exceptionnels s'appliquent aux organismes d'accréditation, aux organismes de certification et aux entreprises certifiées.

Ces mesures donnent à votre organisme de certification la possibilité de reporter les vérifications avec un maximum de six mois à compter du 16 mars 2020.

- Lorsqu'un audit de suivi planifié ne peut pas être effectué, il peut être reporté dans un délai total de 6 mois.
- Lorsque l'audit de renouvellement ne peut être effectué, la validité du certificat OQUALIM peut être prolongée d'une durée maximale de 6 mois.

Pour ce faire, l'organisme certificateur doit effectuer, une évaluation documentaire pour recueillir suffisamment de preuves que le système de gestion de la sécurité sanitaire des aliments pour animaux est efficace. L'audit de renouvellement sur place sera effectué dans cette prolongation de période.

Lorsque l'organisme certificateur aura effectué l'audit de renouvellement sur place, la date de début du nouveau certificat suivra la date d'expiration initiale du certificat précédent.

La situation inédite à laquelle nous sommes confrontés, nous oblige à composer en fonction du contexte. Nous serons amenés à préciser nos positions en fonction des événements et des évaluations de situation menées par les organismes de certification.

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à contacter votre organisme de certification.

Vos contacts OQUALIM

Cécile Bouveret – [c.bouveret@oqualim.fr](mailto:c.bouveret@oqualim.fr) ou [contact@oqualim.fr](mailto:contact@oqualim.fr) – +33 6 09 93 78 69

Céline Ravel – [c.ravel@oqualim.fr](mailto:c.ravel@oqualim.fr) ou [contact@oqualim.fr](mailto:contact@oqualim.fr) - +33 7 76 00 71 72